

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance - Session 2020

### Note à l'attention des candidats individuels

### Modalités : épreuves ponctuelles terminales

L'arrêté du 22 février 2017 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Toutes les informations indispensables (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté disponible à l'adresse suivante :

[http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

### I. L'inscription

Pour les candidats résidant dans l'un des départements de l'Académie de Rouen, le registre des préinscriptions pour la session **2020** sera ouvert du **10 octobre au 15 novembre 2019** à l'adresse suivante :

<http://www.ac-rouen.fr/> rubriques EXAMEN – Inscriptions individuelles – CAP,BEP,MC3&4,BP – Inscriptions individuelles.

A compter du 16 novembre 2019 une **confirmation d'inscription** vous sera **envoyée par courrier**. **Vous devrez la vérifier, éventuellement la corriger à l'encre rouge, la dater, la signer et nous la retourner accompagnée des pièces justificatives demandées** (ex : Photocopie de la carte nationale d'identité, du diplôme...), **en recommandé, pour le 29 novembre 2019 (le cachet de la Poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen  
DEC2 – Bureau B501  
A l'attention de M. Eric Levasseur  
25 rue de Fontenelle  
76037 ROUEN Cedex.

Les candidats qui ne retourneraient pas leur confirmation d'inscription dans les délais seront définitivement exclus pour la session **2020**.

### II. L'évaluation du domaine professionnel

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

#### 2.1 - L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant ».

Coefficient 7

Sous-épreuve orale EP1.A : Accompagner le développement du jeune enfant.

Coefficient 6

**Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches (annexes 1 et 2)** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

### **Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1**

Le candidat devra **envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), les deux fiches **en double exemplaire au plus tard le 30 avril 2020** à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen  
DEC 2 – B 501  
A l'attention de M. Eric Levasseur  
25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex

Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Fiche1 : réalisation d'un soin du quotidien (annexe 1) ;

Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et apprentissages (annexe 2).

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ses deux fiches.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer un zéro à cette épreuve.

### **Sous-épreuve écrite EP1.B : Prévention Santé Environnement**

**Durée : 1h – Coefficient 1**

L'épreuve de PSE évalue des connaissances et des compétences du référentiel de l'examen et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Le sujet se compose de 2 parties indépendantes :

1<sup>ère</sup> partie : elle permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

2<sup>ème</sup> partie : elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel et d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

### **2.2 - L'épreuve écrite EP2 « Exercer son activité en accueil collectif ».**

**Durée 1 h 30 - Coefficient 4**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

### **2.3 - L'épreuve orale EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».**

**Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes - Coefficient 4**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action ;
- Négocier le cadre de l'accueil ;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- Elaborer des repas.

Le candidat présente **un projet d'accueil** élaboré à partir d'un ensemble documentaire (**annexe 3**). Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les AMA et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

### **Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait de choix au moment de l'inscription**

Le candidat devra **envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), le projet d'accueil **en double exemplaire au plus tard le 30 avril 2020** à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen  
DEC 2 – B 501  
A l'attention de M. Eric Levasseur  
25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex

Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut du projet ainsi que le jour et l'heure de l'épreuve (informations qui figureront sur la convocation que vous recevrez en temps et en heure). Vous trouverez l'exemple de projet d'accueil en annexe 3.

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.

En l'absence du dépôt du dossier à la date du 30 avril 2019, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve

### **III. Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS**

- Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BAC, ou d'un autre diplôme de niveau IV uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive).

- Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Diplôme(s) ou titre Epreuve(s) du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) Mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre assistant(e) De vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles – Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sport	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2 Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

#### **IV. La réglementation liée aux périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P) ou aux expériences professionnelles :**

Le référentiel d'examen du CAP AEPE précise les lieux de PFMP ou les durées d'expérience professionnelle, exigés pour présenter les épreuves du CAP AEPE :

##### **EPREUVE PROFESSIONNELLE EP1**

###### **- Stage avec des enfants de moins de 3 ans**

- Pour pouvoir présenter l'épreuve EP1, le candidat devra justifier d'une PFMP d'au moins 4 semaines\* **ou** une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines\* en EAJE<sup>1</sup> **ou** auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) **ou** d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans. Les candidats ne possédant aucune expérience professionnelle doivent effectuer 7 semaines\* de stage pour pouvoir se présenter à l'épreuve EP1 ;

##### **EPREUVE PROFESSIONNELLE EP2**

###### **- Stage avec des enfants de moins de 6 ans**

- Pour pouvoir présenter l'épreuve EP2, une PFMP d'au moins 4 semaines\* **ou** une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines\* en école maternelle **ou** en EAJE **ou** en ACM<sup>2</sup> (moins de 6 ans) est exigée. Les candidats ne possédant aucune expérience professionnelle doivent effectuer 7 semaines\* de stage pour pouvoir se présenter à l'épreuve EP2.

##### **Les stages doivent être impérativement terminés pour le 30 avril 2020 (inclus).**

\* Les candidats qui justifieront de leur expérience professionnelle doivent se baser sur un calcul de 32h/semaines pendant 12 semaines pour chacune des épreuves EP1 et EP2. Dans la mesure où le candidat effectue moins de 32h/semaines, il devra justifier de 384 heures d'expérience professionnelle. Pour un candidat qui aurait une expérience professionnelle dans les deux secteurs, il devra justifier de 12 semaines pour l'EP1 (ou 384 heures) et de 12 semaines pour l'EP2 (ou 384 heures).

- Pour les candidats individuels qui ont une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance : les candidats doivent fournir des certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP AEPE en qualité de salarié **à temps plein, pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen (2019), ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen (2018-2019).**
- **Les activités professionnelles exercées doivent permettre l'évaluation des épreuves EP1 et EP2. Aussi, les candidats doivent-ils se référer aux champs de compétences décrits dans le référentiel du CAP AEPE. Selon le secteur d'activité, un stage complémentaire peut être demandé pour répondre aux exigences de l'épreuve.**

---

<sup>1</sup> La liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique

- 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes-garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
- 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
- 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
- 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

<sup>2</sup> ACM (Accueil collectif pour mineurs)

- Les exigences de durée diffèrent suivant la situation des candidats. Le candidat choisit et complète les annexes 4 à 8 correspondant à sa situation. L'annexe devra être retournée par courrier recommandé avec le modèle d'attestation et l'ensemble des justificatifs, **en double exemplaire**, au :

Rectorat de Rouen  
DEC2 – Bureau B501  
A l'attention de M. Eric Levasseur  
25 rue de Fontenelle  
76037 ROUEN Cedex,

**pour le 30 avril 2020 (cachet de la Poste faisant foi). Tout document retourné après cette date ne sera pas recevable. Le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve. Le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

- La vérification des PFMP et/ou de l'expérience professionnelle sera réalisée avant le passage des épreuves par une commission. Les candidats qui ne rempliront pas les conditions de stage et/ou d'expérience professionnelle ne seront pas autorisés à passer la ou les épreuves soumises aux stages. Ils en seront informés par courrier à l'adresse indiquée sur la confirmation d'inscription.**

Les modèles d'attestations sont mis à la disposition des candidats, voir annexes, et doivent être utilisés :

- modèle d'attestation pour un stage (annexe 9) ;
- modèle d'attestation pour une activité professionnelle en structure d'accueil (annexe 10) ;
- modèle pour un justificatif de l'expérience professionnelle en qualité d'assistant (e) maternel (le) agréé (e) (annexe 11).

Les semaines de PFMP peuvent être consécutives ou non ; elles sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2020, seules les PFMP réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront prises en compte.

Durées exigées pour passer les épreuves du CAP AEPE			Annexe et justificatifs à produire
<input type="checkbox"/> <b>Candidat sans aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance</b>	Durée totale : 14 semaines	<input type="checkbox"/> 7 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 4</b>
		<input type="checkbox"/> 7 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Candidat ayant une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance</b>	<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle en établissement d'accueil pour jeune enfant	<input type="checkbox"/> 12 semaines EP, pour chacune des épreuves, permettant de présenter <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b> <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>	<b>Annexe 5</b>
	<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle dans les deux secteurs	<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 5</b>
		<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>	
	<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle d'assistant (e) maternel (le) agréé (e)	<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 6</b>
		<input type="checkbox"/> 4 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>	
	<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle en école maternelle	<input type="checkbox"/> 4 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 7</b>
		<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>	
<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle en accueil collectif pour mineurs (enfants de moins de 6 ans)	<input type="checkbox"/> 4 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 7</b>	
	<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>		
<input type="checkbox"/> Expérience professionnelle en services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/> 12 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve <b>EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant</b>	<b>Annexe 8</b>	
	<input type="checkbox"/> 4 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve <b>EP2 : exercer son activité en milieu collectif</b>		

**Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle**

L'annexe, le modèle d'attestation ainsi que l'ensemble des justificatifs devront être retournés par **courrier recommandé, en double exemplaire pour le 30 avril 2020** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen  
DEC 2 – B 501  
A l'attention de M. Eric Levasseur  
25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex

**En l'absence d'attestations de PFMP et/ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves. Le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Fiche 1, Epreuve EP1

Annexe 2 : Fiche 2, Epreuve EP1

Annexe 3 : Projet d'accueil, Epreuve EP3

Annexes 4 à 8 : Tableaux récapitulatifs des expériences professionnels selon la situation du candidat

Annexe 9 : Attestation de la PFMP

Annexe 10 : Justificatif de l'expérience professionnelle

Annexe 11 : Justificatifs de l'expérience professionnelle en qualité d'AMA

## FICHE 1

## CAP AEPE SESSION 2019

**Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

Fiche n°1 - Réalisation d'un soin du quotidien

Nom de naissance :

Prénom :

N° de candidat :

Nom d'épouse ou d'usage :

**Présentation du contexte d'intervention**

Présentation de la structure où a eu lieu l'activité.

Présentation du personnel : nombre, Leur qualification  
Leurs rôles et les tâches qu'ils effectuent.

Enoncer les risques professionnels qui peuvent être rencontrés dans cette structure. Indiquer les moyens de prévention mis en œuvre.

## Présentation du soin et de l'enfant concerné

<p><b>Soin choisi (1 seul) :</b>  <b>(rappel : soins possibles : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant ou à l'alimentation ou à l'élimination ou au sommeil)</b></p> <p><b>Objectif du soin</b></p>	
<p><b>Description de l'enfant à qui on apporte le soin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son prénom, son âge au moment de l'activité</li> <li>- les activités qu'il apprécie, son adaptation à la vie collective,</li> <li>- Les besoins de l'enfant à cet âge : besoin de stimulation motrice et sensorielle, besoin intellectuelle, besoin de communication, besoin d'expérience...</li> <li>- Ses capacités motrices</li> <li>- Ses capacités intellectuelles</li> </ul>	

### Description du soin : indiquer vos actions pour réaliser le soin ou vos attitudes face à l'enfant pour :

<p><b>Aménager et sécuriser l'espace pour la réalisation du soin</b></p>	
<p><b>Installer et mobiliser l'enfant en respectant les principes d'ergonomie et de manutention</b></p>	

<p><b>Etape nécessaire à la réalisation du soin en précisant les actions pour respecter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les règles d'hygiène</li> <li>les règles de confort</li> <li>les règles de sécurité</li> <li>les règles d'économie</li> <li>les règles d'ergonomie</li> </ul> <p><b>le respect de la pudeur de l'enfant</b></p> <p><b>Repérer des signes éventuels d'altération de la santé</b></p>	
<p><b>S'adapter aux capacités et aux besoins de l'enfant</b></p> <p><b>Encourager les apprentissages</b></p>	
<p><b>Entretenir et remettre en état l'espace où est réalisé le soin</b></p>	

<b>Bilan du soin réalisé : adopter un regard critique sur ses pratiques professionnelles</b>	
<p><b>Indiquer les observations possibles durant ce soin qui doivent retenir votre attention</b></p>	
<p><b>Indiquer les informations à transmettre au reste de l'équipe</b></p>	
<p><b>Préciser les difficultés rencontrées au cours du soin et les solutions envisagées.</b></p>	

## FICHE 2

## CAP AEPE SESSION 2019

**Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

Fiche n°2 - Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

Nom de naissance :	Prénom :	N° de candidat :
Nom d'épouse ou d'usage :		

**Présentation du contexte d'intervention**

Présentation de la structure où a eu lieu l'activité.	
Présentation du personnel : nombre, Leur qualification Leurs rôles et les tâches qu'ils effectuent.	
Enoncer les risques professionnels qui peuvent être rencontrés dans cette structure. Indiquer les moyens de prévention mis en œuvre.	

## Présentation de l'activité et de l'enfant ou du groupe d'enfants concerné

<p>Présentation de l'activité : s'agit-il d'une activité libre ou d'une activité d'éveil ?</p> <p>Objectif de l'activité</p>	
<p>Description de l'enfant ou du groupe d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- degré de développement et d'autonomie de l'enfant</li> <li>- nombre, âge</li> </ul>	
<p>Préciser en quoi cette activité est adaptée à l'âge et à l'autonomie de l'enfant</p>	

### Description de l'activité : indiquer vos actions ou vos choix ou votre organisation pour réaliser l'activité et vos attitudes face à l'enfant ou au groupe d'enfants pour :

Préparer l'activité (décrire l'organisation retenue)	
<p>Choisir le lieu de l'activité</p> <p>Installer l'espace pour l'activité</p>	
<p>Choisir des matériels et des produits pour l'activité en fonction des capacités de l'enfant</p> <p>Préparer le matériel et les produits pour l'activité</p>	
Animer l'activité (préciser vos attitudes pour animer l'activité)	
<p>Pour l'enfant ou le groupe d'enfants comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'adhésion</li> <li>Solliciter la participation</li> <li>Gérer le groupe</li> <li>Encourager stimuler</li> <li>valoriser les actions</li> </ul>	
Fin de l'activité et remise en état de l'espace	
<p>Remettre en place les espaces et rangement du matériel</p>	

## **Bilan de l'activité réalisée : adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle**

<b>Indiquer le niveau de satisfaction des enfants : ont-ils aimé cette activité ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?</b>	
<b>Indiquer les points positifs de l'activité réalisée</b>	
<b>Indiquer les points négatifs de l'activité réalisée</b>	
<b>Proposer des points d'amélioration possible si l'activité était à refaire</b>	
<b>Préciser les éléments à transmettre au reste de l'équipe concernant cette activité</b>	

Illustrations possibles (photos) de l'activité

## CAP AEPE SESSION 2019

### Epreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel Epreuve ponctuelle Présentation du projet d'accueil

Nom de naissance :	Prénom :	N° de candidat :
Nom d'épouse ou d'usage :		

**Proposition d'un plan possible de présentation du projet d'accueil d'enfants au domicile de l'assistante maternelle (5 pages maximum en dehors des annexes)**

*« Le projet d'accueil est un document écrit dans lequel l'assistante maternelle présente son offre d'accueil et décrit son travail en tant que professionnelle de la petite enfance. »*

#### Partie 1 : présentation global du projet d'accueil

### 1° Présentation du cadre d'accueil

#### 1.1. Présentation personnelle :

- Nom, Prénom
- Age
- Parcours personnel et professionnel
- Agrément : date de validité, le nombre d'enfants autorisés par le département, la dérogation éventuelle, nom du conseil départemental ayant délivré l'agrément ;
- Qualités professionnelles et motivations

#### 1.2. Présentation des formations :

Formation assistante maternelle : dates, durée, contenu

Formations autres que petite enfance : secourisme, stages

#### 1.3. Présentation de l'assurance responsabilité civile et professionnelle :

- Nom de l'assureur
- Champ de la prise en charge

#### 1.4. Présentation de la famille :

- Conjoint
- Enfants : nombre et âges
- Animaux ou pas : nombre et âges

#### 1.5. Présentation du cadre de l'exercice dans son cadre de vie :

- Description du logement et du lieu d'habitation
- Secteur géographique
- Type de logement (appartement ou maison : balcon, jardin, terrasse...)
- Nombre de pièces et agencement (plan ou description des différentes pièces)

- Indiquer si des espaces sont réservés aux enfants accueillis
- Espaces prévus et attributions (espace de repos, espace de jeu, espace de jeu extérieur – balançoire, bac à sable...- ou parc public...)
- Coins des tous petits, des grands...
  - Opération d'entretien du logement et des espaces réservés aux enfants
- Quelles techniques mises en œuvre pour l'entretien du logement : quand, comment, la fréquence des opérations et quels produits
  - Éléments de sécurité pour l'enfant mis en place dans le logement
- Quels matériels ou organisation des espaces

### **1.6 Présentation des contraintes réglementaires liées à la profession d'assistantes maternelle**

- Quelles sont vos actions pour respecter les éléments présents dans la convention collective nationale de travail des assistantes maternelles
- Quels éléments doivent être présents dans le contrat de travail entre vous et les parents des enfants (mettre en annexe un exemple)
- Comment respecter les limites entre vie privée et vie professionnelle

### **1.7 Présentation des partenaires éventuels dans le cadre de l'exercice de la profession :**

- La PMI : nommer et préciser son rôle
- La puéricultrice
- Le Relais d'assistante maternelle

## **Partie n° 2 : présentation du projet d'accueil dans la cadre de la prise charge d'un ou plusieurs enfants**

**Dans cette partie vous décrierez concrètement vos actions pour le prise en charge d'un ou plusieurs enfants dans le cadre de votre métier d'assistante maternelle.**

## **2. Organisation des actions de l'assistante maternelle**

### **2.1 Présentation du ou des enfants accueillis**

Prénom, âge, petite présentation de ses goûts, ses envies, son caractère, ses capacités psychomotrices, les éléments que vous prenez en compte pour mettre en place vos actions.

### **2.2 Organisation de ses actions dans le temps :**

- Le déroulement d'une journée type de prise en charge d'un ou plusieurs enfants : présentation sous forme d'un planning d'activités : horaire d'accueil, activités durant la journée, reprise en charge des enfants par les parents.
- Exemples d'activités proposées en fonction du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, en prenant en compte les ressources et les contraintes du logement d'accueil.
- exemple de prise en compte d'une situation imprévue : quelle proposition nouvelle apportée.

### **2.3 Identification des contraintes pour la mise en place d'actions dans le cadre de l'accueil de l'enfant**

Que faites-vous en tant que professionnelle de la petite enfance et dans le cadre d'accueil d'enfants pour prendre en compte les vœux éducatifs des parents ?

## 2.4 la transmission d'informations

- support pour transmettre des informations aux parents : cahier de transmissions, SMS, mails...

## 2.5 Description des actions en fonction des besoins de l'enfant et les caractéristiques du ou des enfants que vous avez choisi de présenter (tout n'est pas à compléter)

➤ Besoin d'alimentation : (il est impératif de décrire l'ensemble de la préparation d'un repas, puis son service, ne pas se limiter au biberon)

- La conception des repas par l'assistant maternel :
  - o Exemple de menu équilibré
  - o Respect des étapes de la diversification alimentaire
  - o La prise en compte des goûts et des habitudes alimentaires de l'enfant
  - o La prise en compte du budget alloué à la conception du repas
  - o La gestion des stocks des denrées
- Description de la préparation d'un repas en milieu familial : choix des denrées, choix des matériels, choix des recettes, étapes de réalisation, lieu de stockage et de conservation, choix des modes de conservation
- Servir un repas en milieu familial : quelles actions pour respecter le rythme de l'enfant, pour favoriser une ambiance favorable à la prise du repas, température des aliments, durée du repas, devenir des aliments non consommés.

➤ Besoin de sommeil : habitudes et lieu d'endormissement, rituels, rythmes, durée, surveillance de la sieste, signes de fatigues ...

➤ Besoin d'être propre : pour la pratique des changes ; l'enfant et l'apprentissage de la propreté ; Matériels et produits fournis par l'assistant maternel, par les parents.

➤ Besoin d'activités d'éveil et d'acquisition de l'autonomie : Les jeux et jouets adaptés à l'âge de l'enfant ; les centres d'intérêts de l'enfant ; les lieux fréquentés (médiathèque, ludothèque, RAM ...). Ce que l'assistant maternel propose (promenade en forêt, jardinage, chansons, cuisine, marché ...). Les sorties, quand et comment ?

➤ Besoin d'être rassuré : le doudou, la tétine : Sa place dans la journée et selon les moments ; les habitudes de l'enfant et les demandes des parents.

### Conclusions :

Quelques pistes de réflexion

- Intérêts de la mise en place d'un projet d'accueil pour la prise en charge de l'enfant
- Proposition d'améliorations possibles du projet d'accueil, intérêt du projet d'accueil pour la professionnalisation de l'assistante maternelle.

Annexes : vous pouvez joindre en plus de ce projet d'accueil quelques documents en annexe qui sont utilisés dans le cadre du projet d'accueil.

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel**  
**A compléter par le candidat**

*Exigence : Total de 14 semaines à temps plein dont 7 semaines dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1) ET 7 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2). Joindre les attestations des structures.*

**Tableau 1 (EP1)**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures: ....

**Tableau 2 (EP2)**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures: ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures: ....

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
14 semaines		
Minimum 7 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour EP1		
Minimum 7 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré. DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN **LE 30 avril 2020** PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)**

## Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;  
Date de l'agrément : ..... **(Copie de l'agrément à joindre)**

Et

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017)  
**(Copie du relevé de notes à joindre)**

Ou

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.  
**(Copie du diplôme à joindre)**

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé :  
Date de l'agrément : ..... **(Copie de l'agrément à joindre)**

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.  
**(Copie du diplôme + certificat de travail à joindre)**

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.  
**(Copie du diplôme + certificat de travail à joindre)**

**Situation : Candidat relevant de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement ayant une expérience professionnelle dans les deux secteurs de la petite enfance (accueil collectif et accueil individuel)**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance**  
**A compléter par le candidat**

*Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle (durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 et 12 semaines pour EP2 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures pour chacune des deux épreuves).*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....

**Attestation d'expérience(s) professionnelle(s)**

*Joindre les certificats de travail et les justificatifs de salaire à ce document*

- durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures
  - o Si expérience professionnelle en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e) : joindre la copie de l'agrément.
  - o Si expérience professionnelle dans un service à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans : joindre la copie de l'agrément de l'organisme précisant son agrément pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans.
- durée d'au moins 12 semaines pour EP2 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP2		
Justificatifs agrément Assistant maternel ou service de garde à domicile		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)**

**Situations : Candidat relevant de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement ou candidat individuel ayant une expérience professionnelle en tant qu'Assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Numéro d'agrément : ..... (Joindre le justificatif)

### **Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance**

**A compléter par le candidat**

*Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle (durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures).*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....

### **Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel**

**A compléter par le candidat**

*Attester de 4 semaines (ou 128 heures) au moins en EAJE ou en ACM ou école maternelle, accueillant des enfants de moins de 6 ans pour EP2 (joindre également l'attestation de la structure).*

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../.....  Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../.....  Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../.....  Nb de semaines ou d'heures : ....

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 4 semaines en EAJE ou en ACM ou école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi). JOINDRE LES JUSTIFICATIFS.**

**Situations : Candidat relevant de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement ou candidat individuel ayant une expérience professionnelle en école maternelle ou en EAJE ou en ACM**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

### Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

**A compléter par le candidat**

*Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle (durée d'au moins 12 semaines pour l'EP2 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures).*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....

### Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel

**A compléter par le candidat**

*Attester de 4 semaines (ou 128 heures) au moins en EAJE ou auprès d'une AMA, accueillant des enfants de moins de 3 ans*

*+ Joindre l'attestation de la structure*

**Pour présenter EP1**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../.....  Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../.....  Nb de semaines ou d'heures : ....

*Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel (le) agréé (e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso de ce document.*

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1 ou EP2		
Minimum 4 semaines en EAJE ou auprès d'un AMA (enfants de moins de 3 ans) - pour EP1		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		
<b>Si expérience professionnelle en EAJE – durée exigée uniquement 12 semaines</b>		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi). Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)**

## Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;  
Date de l'agrément : ..... **(Copie de l'agrément à joindre)**

Et

- L'assistant (e) maternel (le) agréé (e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017)  
**(Copie du relevé de notes à joindre)**

Ou

- L'assistant (e) maternel (le) agréé (e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.  
**(Copie du diplôme à joindre)**

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé ;  
Date de l'agrément : ..... **(Copie de l'agrément à joindre)**

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.  
**(Copie du diplôme + certificat de travail à joindre)**

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.  
**(Copie du diplôme + certificat de travail à joindre)**

**Situation : Candidat relevant la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement ou candidat individuel ayant une expérience professionnelle en services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance**

**A compléter par le candidat**

*Joindre les certificats de travail d'une durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures*

*Joindre la copie de l'agrément de l'organisme précisant son agrément pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans.*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....

**Tableau récapitulatif des stages – A compléter par le candidat**

*Attester de 4 semaines (ou 128 heures) au moins en EAJE ou en ACM ou école maternelle, accueillant des enfants de moins de 6 ans – pour EP2 (+joindre l'attestation de la structure).*

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines ou d'heures : ....

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITÉ (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 4 semaines en EAJE ou en ACM ou école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi). Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)**



## CAP Accompagnant éducatif petite enfance

### Attestation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

#### La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

#### Atteste que la personne désignée ci-dessous :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme

du..... au .....

Soit une durée effective totale de : ..... (en nombre de jours)

soit : ..... heures

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans                      oui                       non

auprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans                      oui                       non

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil :

**NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir annexe) ainsi que la copie de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans.**

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Ce document doit être complété et signé le dernier jour de la période de formation en milieu professionnel par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil et remis au stagiaire



## CAP Accompagnant éducatif petite enfance

### Justificatif de l'expérience professionnelle

#### La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

#### Atteste employer ou avoir employé la personne désignée ci-dessous :

Prénom :

Nom :

du ..... au .....

Soit une durée effective totale de : ..... jours

soit : ..... heures

pour réaliser les activités suivantes :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans      oui       non

auprès d'un public d'enfants de moins de 3 ans      oui       non

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance



### Justificatifs de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e)

Après avoir complété le tableau ci-dessous, **joindre obligatoirement les justificatifs** mentionnés dans la dernière colonne : contrat de travail (en totalité ou extrait), fiche de paie.

Date du contrat	Nom et adresse du ou des employeurs	Age du ou des enfants	Justificatifs à repérer par un numéro	
			N°	Nature :
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	

Fait à ....., le .....

NOM Prénom : .....

Signature